

## 1 Instructions non papier

L'accréditation pour le vote au Parti Pirate Suisse <sup>12</sup> peut être accordée sans formulaire papier.

Marche à suivre :

1. Le membre prend avec lui à l'événement (par ex. stammtisch, réunion) un document d'identité et une empreinte OpenPGP.
2. Le responsable d'accréditation charge la clé publique OpenPGP du membre ou se la fait donner par celui-ci.
3. Le responsable d'accréditation vérifie :
  - a) Que le document d'identité est officiel et valable.
  - b) Que le membre est bien le possesseur du document d'identité.
  - c) Que le nom sur le document d'identité et celui sur la clé publique OpenPGP correspondent.
  - d) Que l'empreinte de la clé publique OpenPGP correspond à celle donnée par le membre.

*Instruction : Le responsable des accréditations peut aussi copier ou photographier le nom, l'adresse mail et l'empreinte et procéder à la suite des étapes à la maison.*

4. Une fois tout rempli le responsable des accréditations signe la clé publique OpenPGP du membre au niveau le plus élevé («j'ai vérifié avec attention»).
5. Le responsable d'accréditation invite le signataire sur la clé publique OpenPGP sur le serveur de clés ou la lui rend directement.
6. Le membre envoie sa clé publique OpenPGP comme donnée ainsi que son adresse postale et la chiffre à [ppv@piratenpartei.ch](mailto:ppv@piratenpartei.ch);  
Fingerprint : DF97 OFFD E04C 8075 945A CD84 2B18 DEF9 EA63 10DB.
7. La Présidence de l'Assemblée Pirate inscrit l'accréditation dans la base de données des membres et télécharge le mail (format .eml) comme donnée ainsi que la clé publique OpenPGP
8. La Présidence de l'Assemblée Pirate délivre le "login token" par e-mail sécurisé.

---

<sup>1</sup>Statuts : <https://projects.piratenpartei.ch/dmsf/files/3738/view>

<sup>2</sup>Règlement de votation : <https://projects.piratenpartei.ch/dmsf/files/3661/view>



*Instruction : dans le sens du Web of trust , le membre peut aussi signer la clé publique ouverte du responsable des accréditations et d'autres membres.*

## 2 Accréditation sur papier

Marche à suivre :

1. Le membre imprime un formulaire d'accréditation<sup>3</sup>, et le remplit avec ses données personnelles et le signe. Le membre donne son empreinte de clé PGP ouverte si disponible (fortement recommandé).
2. Le membre prend le formulaire et un document d'identité à l'événement (par ex Stammtisch) ou les fait livrer par poste ou par les chemins de fer fédéraux.
3. Le responsable d'accréditation vérifie :
  - a) Que le papier d'identité soit officiel et valable.
  - b) Que le membre est bien le possesseur du document d'identité.
  - c) Que le nom sur le document d'identité et celui sur le formulaire correspondent.
4. Le membre ou le responsable d'accréditation envoie le formulaire par poste à *Piratenpartei Schweiz, z.H. Präsidium der Piratenversammlung, 8000 Zürich.*  
*Instructions : Le responsable des accréditations peut aussi scanner le formulaire (svp 300 DPI) et l'envoyer par mail encrypté à [ppv@piratenpartei.ch](mailto:ppv@piratenpartei.ch) schicken.*
5. Le membre envoie la clé publique ouverte PGP si elle est donnée, par mail encrypté à [ppv@piratenpartei.ch](mailto:ppv@piratenpartei.ch), Fingerprint : DF97 OFFD E04C 8075 945A CD84 2B18 DEF9 EA63 10DB.
6. La Présidence de l'Assemblée Pirate inscrit l'accréditation dans la base de données des membres et télécharge le scan du formulaire et ggf de la clé publique ouverte PGP.
7. La présidence de l'Assemblée Pirate délivre le Logintoken par e-mail encrypté ou, s'il n'y a pas d'empreinte ouverte PGP donnée, par poste.

---

<sup>3</sup>formulaire d'accréditation : <https://projects.piratenpartei.ch/dmsf/files/3614/view>

